

OBJET : MARCHÉ DE DEMOLITIONS POUR LES ANNEES 2005 A 2007 –
APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION
AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE MARCHÉ

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2004,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE PREMIER : Approuve la procédure d'appel d'offres restreint (articles 295, 298 bis et suivants du code des marchés publics) relative à l'opération citée en objet en vue de la passation d'un marché à bons de commande prévu pour un an, renouvelable par reconduction expresse pendant deux ans maximum et comportant les seuils annuels suivants :

150 000 Euros TTC

600 000 Euros TTC

ARTICLE DEUX : conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres et en application de celle-ci, Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché subséquent avec la Société PRODEMO.

Les dépenses seront imputées sur le budget communal des exercices correspondants sur le (102) 2111-824.

le Maire,